

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/NG/W/121  
10 mai 2001

(01-2407)

Comité de l'agriculture  
Session extraordinaire

Original: anglais

## CINQUIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE 5-7 FÉVRIER 2001

### Déclaration du Pakistan

#### G/AG/NG/W/90 (Proposition des CE)

Le Pakistan accueille avec intérêt la proposition de négociation des CE relative à l'agriculture, dans laquelle il voit une contribution positive. Bien que restant très en deçà de nos attentes, celle-ci témoigne de la volonté et de la détermination des Communautés européennes de prendre une part active aux négociations.

Le Pakistan souhaite formuler les observations ci-après au sujet de la proposition des Communautés européennes:

a) S'agissant de l'accès aux marchés, la proposition des CE ne prend pas en compte les problèmes que pose l'existence, dans les pays développés, de crêtes tarifaires, en particulier en ce qui concerne les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement.

La proposition n'aborde pas non plus, ne fût-ce qu'en l'effleurant, la question de la progressivité des tarifs, un instrument de politique commerciale qui voue à l'échec tout effort de diversification des pays en développement dans le secteur de l'agriculture. La progressivité des tarifs est pour ces pays un obstacle majeur dans:

- la réalisation de leurs objectifs de développement en matière d'agriculture;
- les tentatives qu'ils font pour se diversifier;
- les efforts qu'ils déploient pour briser le cercle vicieux qui les condamne à produire et exporter des produits de base.

Alors que le commerce des produits agricoles s'oriente rapidement vers les produits transformés à valeur ajoutée, la progressivité des tarifs devient une source de difficultés de plus en plus grave pour les pays en développement. Les pays de l'OCDE sont les principaux exportateurs de produits alimentaires transformés à forte valeur ajoutée et totalisent 70 pour cent des exportations globales dans cette catégorie. Quant aux pays en développement, leurs exportations agricoles sont constituées, pour une part croissante, de produits au premier stade de leur transformation. Comble de l'ironie, au nombre des produits transformés qu'exportent les pays de l'OCDE figurent aussi des boissons et épices tropicales fabriquées à partir de produits de base dont les pays en développement sont les principaux producteurs, de sorte qu'à l'heure actuelle la valeur ajoutée résultant de la transformation va, dans une large mesure, aux pays développés. L'Accord sur l'agriculture comporte donc de graves lacunes en ce qui concerne le développement, qu'il importe de corriger de manière adéquate en éliminant la progressivité des tarifs.

Le Pakistan convient de la nécessité de définir clairement les disciplines relatives aux contingents tarifaires afin d'en simplifier la gestion de façon à l'uniformiser et à la rendre plus transparente. Mais une simple clarification des règles d'administration des contingents tarifaires, comme le suggèrent les CE, ne suffira sans doute pas à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement lorsqu'ils tentent d'accéder aux marchés. Le Pakistan, aux côtés d'autres pays en développement, a déjà présenté une proposition allant dans le sens:

- de réductions substantielles des tarifs applicables aux contingents, et plus particulièrement des tarifs applicables hors contingent;
- d'un accroissement graduel/périodique des volumes des contingents tarifaires administrés dans les pays développés;
- d'une répartition des contingents tarifaires fondée sur le principe NPF;
- de contingents ouverts pour des produits spécifiques plutôt que des groupes de produits.

Toute proposition se rapportant à l'administration des contingents tarifaires doit tenir pleinement compte des problèmes des nouveaux et petits fournisseurs de produits agricoles des pays en développement.

Les CE proposent le maintien du mécanisme de sauvegarde spéciale. Il va sans dire que la plupart des pays en développement ne sont pas autorisés à user de ces dispositions, d'où une situation anormale. Le fait que ce mécanisme est accessible au petit nombre qui applique déjà des mesures de protection d'un niveau élevé, et non à ceux qui ont accompli une libéralisation assez poussée de leur régime malgré la faiblesse de leur économie, montre que les règles existantes sont sur ce point fondamentalement iniques. C'est pourquoi le Pakistan plaide pour la suppression de la SGS à l'égard des pays développés.

À nos yeux, la clause de sauvegarde spéciale ne devrait pouvoir être utilisée, comme une disposition spéciale et différenciée, que par les pays en développement qui subissent actuellement, et continueront probablement de subir, les plus fortes pressions du fait de la libéralisation, de l'ouverture de leurs marchés intérieurs et du dumping dont font l'objet des importations fortement subventionnées. Les pays développés ne devraient pas être autorisés à user de cet instrument.

b) Le Pakistan se félicite aussi de la suggestion de la Commission européenne concernant la nécessité d'établir un meilleur équilibre dans le domaine de la concurrence à l'exportation. Mais on s'explique mal la réticence des CE lorsqu'il s'agit d'œuvrer, dans un sens positif, pour assurer le même équilibre en ce qui concerne les deux autres piliers sur lesquels portent les négociations sur l'agriculture, à savoir l'accès aux marchés et le soutien interne. Nous souhaiterions que les CE se montrent mieux disposées à défendre cette idée d'un plus grand équilibre dans d'autres aspects de ces négociations. Telle qu'elle se présente, la proposition des CE ne parvient même pas à remplir cet objectif en liant les subventions à l'exportation à d'autres formes de soutien à l'exportation. Le fait est que les subventions à l'exportation demeurent le principal facteur de distorsion des échanges dans le commerce mondial des produits agricoles.

La proposition des CE tendant à intégrer dans le système de l'OMC le résultat des travaux menés dans d'autres enceintes internationales au sujet des crédits à l'exportation appelle certaines réserves de notre part. Même si l'OCDE n'est pas nommément citée, les CE souhaiteraient de toute évidence que l'OMC entérine le travail accompli au sein de cette organisation, dont une importante majorité de pays en développement ne sont pas membres.

Nous prenons acte du souci des CE d'éviter qu'il ne soit porté préjudice à la production alimentaire locale. Mais il y a lieu de noter que la plupart des politiques mises en œuvre par les CE au titre de leurs programmes de soutien interne et de subventions à l'exportation ont précisément cet effet sur les pays en développement, dont elles limitent ou freinent la production intérieure.

Les CE sont également favorables au maintien du cadre actuel de règles et de disciplines en matière de soutien interne. De l'avis du Pakistan, le cadre existant, de par sa nature même, est inéquitable et n'offre pas des conditions égales aux pays en développement. Nous jugeons aussi déconcertant que les CE traitent les catégories bleue et verte sur un même plan. Ces deux catégories répondent selon nous à des objectifs complètement différents. Le Pakistan recommande vivement de supprimer la catégorie bleue.

Il nous apparaît nécessaire de réviser les critères relatifs à la catégorie verte avec comme objectifs spécifiques: i) de limiter l'usage abusif que font les pays développés de certaines des dispositions visées de façon à inclure dans la catégorie verte des mesures de soutien relevant des catégories bleue et orange; et ii) de ménager aux pays en développement une flexibilité accrue en ce qui concerne leurs préoccupations liées à des considérations autres que d'ordre commercial.

Au regard de ces objectifs, la proposition des CE selon laquelle il conviendrait d'étendre les mesures de la catégorie verte pour prendre en compte d'importantes aspirations de la société telles que la protection de l'environnement et du bien-être des animaux serait manifestement inacceptable pour la plupart des pays en développement.

Quelques mots à présent au sujet du rôle multifonctionnel de l'agriculture. Le débat sur ce thème a clairement montré que les préoccupations des pays en développement touchant à des considérations autres que d'ordre commercial sont fort différentes de celles des pays développés. Par conséquent, toute réflexion en la matière doit, en premier lieu, reconnaître cette différence. Faute de quoi, il serait toujours à craindre que les pays développés les plus riches ne continuent de prendre des mesures de soutien en faveur de leur agriculture de nature à fausser les échanges sous le couvert de préoccupations en rapport avec ce rôle multifonctionnel ostensiblement présentées comme identiques à celles des pays en développement.

En ce qui concerne le principe de précaution, le Pakistan croit qu'il pourrait permettre aux pays importateurs d'adopter des mesures SPS restrictives qui limitent et dans certains cas bloquent complètement les exportations des pays en développement. Il nous paraît évidemment difficile d'appuyer pareille proposition.

Pour ce qui est de la section consacrée au traitement spécial et différencié, il convient de souligner que celui-ci ne saurait consister à offrir un accès préférentiel à certains pays en développement seulement, comme ont cherché à le faire les CE. La tentative de ces dernières pour créer des sous-groupes au sein de la communauté des pays en développement semble inoffensive. C'est bien pourquoi il est essentiel que les préférences commerciales ou les possibilités d'accès minimal aux marchés soient accordées à l'ensemble des pays en développement, et non à tel ou tel sous-groupe.

Le fait que les CE envisagent de "garantir la stabilité et la prévisibilité" des préférences et des possibilités d'accès nous paraît de bon augure. À l'évidence, cela ne sera possible que si elles intègrent ces objectifs dans leur Liste d'engagements.

---